



Réf. Farde e-Assemblées : 2575014

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

Objet : Avenue des Pagodes 2.- Appel à projets pour occupation précaire.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 234 relatif aux compétences du Conseil communal, et ses modifications ultérieures;

Vu la décision du Conseil communal du 23 septembre 2002 relative à la création de la Régie foncière (approuvée par notification de la tutelle du 12 novembre 2002);

Vu la décision du Conseil communal lors de cette même séance approuvant les statuts;

Vu l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 novembre 2003 relative à la gestion financière des Régies Communales (M.B. 10/03/04) et spécifiquement le point 4 alinéa 3;

Considérant que la Régie foncière est propriétaire du terrain sis avenue des Pagodes 2 où sont implantés une station-service et un espace commercial lié ;

Considérant que l'appel à concession n° RF/22/CONCES/906 pour l'exploitation de la station-service n'a pas abouti ;

Considérant que le site fait l'objet d'une réflexion sur son avenir (pertinence d'y maintenir une pompe à essence compte tenu des réaménagements du quartier) et que son inoccupation présente des risques (parking sauvage, dépôt de déchets, etc.) ;

Considérant l'appel à occupation précaire (incluant un projet de convention) rédigé par la Régie foncière, en annexe du présent arrêté;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Prendre pour information le lancement d'un appel à projets pour l'occupation précaire du local sis avenue des Pagodes 2 (commerce de station-service et ses abords) pour une durée de 2 ans éventuellement prolongeable.

Article 2 : Adopter le projet de contrat d'occupation à titre précaire.

Annexes :

[Projet de convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

